



# REGLEMENT CHALLENGE GARDOIS DE CYCLO-CROSS 2023/2024



## Préambule

Le Comité du Gard de Cyclisme de la FFC organise pour la saison 2023/2024, le 2ème Challenge Gardois de Cyclo-cross.

Ce challenge par points permet de mettre en valeur la régularité des compétiteurs sur les épreuves de Cyclo-cross organisées par les clubs Gardois de la Fédération Française de Cyclisme.

## ARTICLE 1 - Catégories

Le Challenge Gardois de Cyclo-Cross 2023/2024 concerne les 20 catégories suivantes :

- U7 Pré licenciés Garçons nés en 2018 et 2019
- U7 Pré licenciés Filles nées en 2018 et 2019
- U9 Poussins coureurs nés en 2016 et 2017
- U9 Poussines coureurs nés en 2016 et 2017
- U11 Pupilles coureurs nés en 2014 et 2015
- U11 Filles Pupilles coureurs nés en 2014 et 2015
- U13 Benjamins coureurs nés en 2012 et 2013
- U13 Benjamines coureurs nés en 2012 et 2013
- U15 Minimes coureurs nés en 2010 et 2011
- U15 Dames Minimes coureurs nés en 2010 et 2011
- U17 Cadets coureurs nés en 2008 et 2009
- U17 Dames Cadettes coureurs nés en 2008 et 2009
- U19 Juniors coureurs nés en 2006 et 2007
- U19 Dames Juniors nés en 2006 et 2007
- Séniors (jusqu'à 39 ans) coureurs nés entre 1983 et 2005
- Dames Séniors (jusqu'à 39 ans) coureurs nés entre 1983 et 2005
- Masters 1 (40 - 44 ans) coureurs nés entre 1980 et 1984
- Masters 2 (45 - 49 ans) coureurs nés entre 1975 et 1979
- Masters 3 (50 ans et plus) coureurs nés en 1974 et avant
- Dames Masters nées en 1974 et avant

## ARTICLE 2 – Classements

Le classement du Challenge Gardois de Cyclo-cross 2023 sera établi par l'addition des points acquis par le coureur sur les différentes épreuves du calendrier Gardois.

**Les coureurs Masters décidant de courir avec les Seniors seront classés sur le Challenge Gardois avec ces derniers.**

**Les U19 Juniors Hommes surclassés seront classés avec les Séniors Hommes**

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du Challenge Gardois de Cyclo-Cross.

## ARTICLE 3 – Barèmes

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
<b>50</b>	<b>46</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>35</b>
11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
<b>34</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>25</b>
21ème	22ème	23ème	24ème	25ème	26ème	27ème	28ème	29ème	30ème
<b>24</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
31ème	32ème	33ème	34ème	35ème	36ème	37ème	38ème	39ème	40ème
<b>14</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

- 2 points seront attribués à tout concurrent n'entrant pas dans les points ou ayant abandonné.
- Un coefficient de 0.50 sera rajouté aux points obtenus lors de la dernière course du Challenge Gardois de Cyclo-cross pour tous les coureurs ayant participé à l'intégralité du challenge (exemple : le coureur qui fera 5<sup>ème</sup> sur la dernière manche et qui aura participé à toutes les manches précédentes obtiendra 60 points au lieu de 40).

## ARTICLE 4 – Calendrier

Le Challenge Gardois comportera 4 manches en 2023/2024 :

- 1<sup>ère</sup> manche – 15/10/2023 - CX de la vallée de l'Eure – UZES VELO CLUB
- 2<sup>ème</sup> manche – 29/10/2023 – CX de Vauvert – VELO TONIC VAUVERDOIS
- 3<sup>ème</sup> manche – 05/11/2023 – CX de la Bastide – NIMES CYCLISME
- 4<sup>ème</sup> manche – 02/12/2023 – CX de Vacquerolles – ESPOIR CYCLISTE NIMOIS

## ARTICLE 5 – Prix des engagements

Le prix des engagements est le même sur les épreuves du Challenge Gardois :

- Baby Vélo à U13 Benjamins Gratuit
- U15 Minimes et U17 Cadets 8€
- U19 Juniors, Séniors et Masters 12€

## **Article 5 – Temps de course par catégorie**

- Pré-licenciés 5 mn
- Poussins 7 mn
- Pupilles 10mn
- Benjamins 15mn
- Minimes / Dames Minimes 20mn
- Cadets / Dames Cadettes 30mn
- Juniors Hommes non surclassés 40mn
- Juniors Hommes surclassés 50mn
- Dames Juniors – Dames Seniors – Dames Masters 40mn
- Seniors Hommes 50mn
- Masters 1 - 2 - 3 Hommes 50mn

## **Article 6 – Programme des épreuves et horaires**

- 10h10 : Baby Vélo
- 10h15 : Pré-licenciés Filles et Garçons
- 10h25 : Poussins / Poussines
- 10h40 : Pupilles Filles et Garçons
- 11h00 : Benjamins / Benjamins
- 11h30 : Minimes / Dames Minimes

12h00 – 13h00 Remise des récompenses des Ecoles de Cyclisme

- 13h00 Cadets / Dames Cadettes
- 14h00 Masters\* 1 - 2 - 3 Hommes + Dames Juniors - Seniors – Masters + **Juniors Hommes non surclassés**
- 15h00 Seniors Hommes + **Juniors Hommes surclassés**

16h15 Remise des récompenses des Cadets aux Séniors

*\* Les Masters qui choisissent de courir avec les Seniors sur le Challenge Gardois devront s'engager en Séniors sur l'ensemble du Challenge*

## **Article 7 – Mise en grille de départ**

La zone de départ doit pouvoir contenir au moins cinq coureurs de front.

Les coureurs seront placés par lignes successives. Il est admis un minimum de 5 coureurs et un maximum de 8 coureurs par ligne.

Les grilles de départs des différentes épreuves seront établies en fonction du classement provisoire du Trophée Régional, par ordre croissant, exception faite pour les coureurs ayant des points UCI qui seront placés en première lignes.

Coureur Hors comité avec des points à la Coupe de France sera placé en 2ème ligne

Les dames U15 et U17 courent respectivement avec les U15 et U17 garçons. Elles doivent être placés sur la grille de départ suivant le trophée régional commun (dames et hommes) avec une dame positionnée sur chaque par ligne. (1ère dame sur la 1 ère ligne, 2ème dame sur la 2ème ligne...)

Un regroupement des catégories Seniors/U19/Masters/Dames aura lieu uniquement si le nombre de participants est insuffisant pour faire 2 courses distinctes.

Tout coureur n'étant pas engagé par internet sera placé en fond de grille, exception faite des coureurs avec un contrat Professionnel.

Pour les épreuves du calendrier régional, les vélos de type VTT tels qu'ils sont utilisés dans les épreuves de VTT Cross-Country sont tolérés. Les coureurs utilisant ces vélos seront placés à la fin de la grille de départ.

**Dans le cas où un trophée départemental de cyclo-cross serait mis en place, le trophée régional reste prédominant. Seul le ou la leader avec port du maillot du trophée départemental distinctif pourra être reclassé sur la 1<sup>ère</sup> ligne.**

## Article 8 – Grilles de départ lors de la première épreuve du Challenge Gardois

Critères permettant d'établir la grille de départ pour la première épreuve : Ordre d'appel en fonction du classement des Trophées Régionaux de cyclo-cross 2022-2023 et en fonction des points UCI obtenus en CX sur la période du 1/09 au 28/02 de la saison précédente en CX.

## Article 9 – Autres réglementations

- Réglementation écoles de vélo (Jusqu'à benjamin) se référer à l'article 9.2.009 du titre IX Ecole de vélo.
- Réglementation pour les autres catégories (à partir de minime) se référer à la réglementation fédérale au Titre V - cyclo-cross.

## Article 10 – Résultats et Classements

Les résultats et classements seront publiés sur [fpcgardcyclisme.fr](http://fpcgardcyclisme.fr)

## Article 11 – Maillots

Un maillot de leader sera remis aux 20 catégories énoncées dans l'Article 1.

Les leaders qui participeront à la manche suivante seront dans l'obligation de porter le maillot du Challenge Gardois



HOMMES



MASTER 2



MASTER 3



FEMMES

